

LE MANDRÉEN

Journal municipal d'information - Mars 2014 - n° 190



TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 29 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous éliez pour la première fois des conseillers communautaires. Ils représentent notre commune au sein de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée dont la commune est membre. Vous éliez donc également un conseiller communautaire.

Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une seule fois et pour ces deux listes

que vous ne pourrez séparer.

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus au scrutin à la représentation proportionnelle. Vous voterez en faveur d'une liste que vous ne pourrez pas modifier.

Les 5 bureaux de vote seront ouverts, sans interruption, de 8 heures à 18 heures.

Gilles VINCENT
Maire,
Conseiller Général

Page 2	EDITO
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement
Page 6	Libre Expression
Page 7	Jeunesse - Sports - Associations
Page 8	Culture-Associations

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : VIRGINIE CARRE

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE - LYDIA FOURNIE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

AGENDA

MARS

Le 1er et le 2 : **Week-end caritatif** de l'association Polynesia Spectacles, salle des Fêtes : loto, grillades, soirée dansante, animations et spectacle. Renseignements et réservations au 06.42.19.85.54

Le 2 : **Vide grenier** du village

Le 8 : **Concours de cuisine** organisé par l'Atelier Provençal à 11 h, au restaurant scolaire. Renseignements au 04.94.63.99.87 ou 06.19.45.22.30

Le 14 : Remise des Prix du **Festival de Peinture** à 18 h 30 à la Galerie Rancilio (voir p.8)

Le 15 : **Gala des associations** au profit d'Handi Pitchoun à 20 h 30 au théâtre Marc Baron. Danses, chorale, sketches, vente de boissons, crêpes, pizzas, gâteaux, Entrée : 3 €. Réservations possibles au 06.11.69.59.21

Le 16 : **Vide grenier** du Pin Rolland

Le 22 : **Fest-Noz** organisé par Les Kiwanis Six Fours, la Seyne, Saint-Mandrier (voir p. 7)

Le 23 : 1^{er} tour des **Élections Municipales et communautaires**

Le 30 : 2^{ème} tour des **Élections Municipales et communautaires**

AVRIL

Le 3 : **Vernissage** de l'exposition de Mary LARSSON à 18 h 30 à la Galerie Rancilio

Le 6 : **Vide grenier** du village

Le 6 : **Loto** du Club de modélisme, à 15 h à la salle des Fêtes Marc Baron

Le 13 : **Loto** de l'Association Festi Plus à 15 h à la salle des Fêtes Marc Baron

Le 13 : **Chœur des Alpes de Provence** à 17 h à la Chapelle du Pin Rolland - Entrée 12 €

Le 13 : **Vide Grenier** du Pin Rolland (exceptionnellement le 2ème dimanche du mois)

Le 14 : **Don du Sang** de 8 h à 12 h 30 à la Salle des Fêtes Marc Baron

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES

PUTTI Gabriel 31/01/2014

MARIAGES

Jocelyne AMSERAYE
et Frédéric GUILLAUME 22/02/2014

DECES

LEGAL Michel	17/11/2013	75 ans
MACHAVOINE Vve MEUNIER Françoise	20/01/2014	88 ans
VAN DILLEWIJN Vve ANDRÉ Sonja	27/01/2014	81 ans
LECOMTE Vve CAPELLI Marie	01/02/2014	81 ans
PICHARD Robert	02/02/2014	92 ans
DAVIN Dominique	02/02/2014	96 ans
CRACCO Louis	03/02/2014	82 ans
CHABANEL Georgette	05/02/2014	89 ans
TROPRES Vve GUILLLOT Simone	05/02/2014	90 ans
BLANDIN Vve OREN Blanche	10/02/2014	87 ans
AJELLO Louis	13/02/2014	84 ans
VINET Vve GOSSET Louise	16/02/2014	83 ans
BERTHIER Vve MAGNY Ferdinande	19/02/2014	99 ans
EYMARD Daniel	19/02/2014	66 ans

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j./7, de 18 h à 8 h par un agent de la Police municipale au 06.75.56.02.17
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

INFO → ENERGIE

L'ÉCOGESTE DU MOIS

Des gestes simples !

J'achète des éco-recharges :

Plus de javel... Besoin d'un bidon ou de javel ?

En achetant des éco-recharges, on peut réduire ses déchets de 1 kg par personne et par an.

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Actualités Municipales

PARC D'ACTIVITÉS MARINES : ÇA BOUGE

Lors du conseil municipal de juillet 2013, le maire avait proposé de faire un point sur le dossier de reconversion du Parc d'Activités Marines dès qu'il serait finalisé.

Ainsi, Mme Christiane Hummel, sénateur-maire de La Valette et 1^{ère} Vice-Présidente de TPM chargée du développement économique, est venue représenter l'agglomération lors de la séance de ce 10 février alors que M. Pellegrino, directeur d'IMS, représentait le futur gestionnaire de la plus grande partie de cette zone de reconversion. Après être revenue sur la genèse du projet sur le site de l'ex-BAN, expliquant notamment les retards pris du fait de la lourdeur des procédures administratives et du contexte économique, Mme Hummel a annoncé la signature, le 6 février 2014, de la convention définitive entre la société NEPTEAM et TPM pour l'implantation de l'activité de réparation et maintenance pour la grande plaisance sur la partie Nord du site qui comprend les cinq hangars, l'ancien tarmac, et le bâtiment de commandement.



Elle a également fait un point complet sur les entreprises actuellement installées sur le site et qui le font déjà vivre, en particulier TMI (Trans Métal Industrie) qui y a construit et mis à l'eau plusieurs bateaux dont les navettes maritimes qu'utilisent de nombreux mandréens ainsi que la nouvelle gare maritime du réseau Mistral sur le port de Toulon. En accord avec Nepteam, cette société sera attributaire d'un des cinq

hangars et gardera en outre son local actuel dans le hangar de Sainte Sophie. Sur le site, d'autres entreprises sont déjà présentes comme la voilerie SNS, la société IGUACU spécialiste de pont en teck, la société Gremco pour les mâts, etc.

D'autres ont posé leurs candidatures et pourraient les rejoindre ces prochaines semaines.

M. Pellegrino a ensuite présenté les activités que sa société, appartenant au groupe Neapteam, allait implanter sur le PAM ainsi que les travaux d'infrastructures qui allaient y être engagés d'ici la fin de l'année 2014 et qui représentent un budget de 18 millions €. Les autres travaux chiffrés à 5 millions € devant être terminés sous 3 ans. Ces travaux consisteront à la construction d'un système de levage, des quais, d'un brise clapot, du renforcement du tarmac et de la réfection des hangars.

Il a clairement indiqué la volonté de son entreprise de recruter 50 employés pour le démarrage du site et de donner priorité aux mandréens sous réserve de l'adéquation des compétences aux exigences des postes recherchés. Notre bureau municipal de l'emploi sera donc aux avant postes pour proposer les CV des mandréens à cette société.

Il a aussi expliqué que cette implantation allait entraîner l'arrivée de plusieurs entreprises qui travaillent pour sa société en sous-traitants ou en fournisseurs, dont notamment les motoristes qui bénéficieront d'un atelier moteurs délaissé depuis le départ des hélicoptères du site, mais qui a gardé avec ses équipements un potentiel important. Selon ses propos, l'installation de ces sous-traitants et le développement du marché devraient, à terme, faire exploser les propositions d'emplois.

Les impacts de cette installation, en terme économique et en terme d'emplois, seront un élément majeur du développement de Saint-Mandrier dans les prochaines années.

Mme Hummel a enfin tenu à souligner l'implication et la pugnacité du maire de Saint-Mandrier, Gilles Vincent, pour faire aboutir ce dossier majeur pour sa commune et pour l'aire toulonnaise.

Michel MARIN

Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme

Mis en place depuis 2011 par TPM, le Prêt Bonifié Premier Logement a pu bénéficier à 40 primo-accédants à la propriété de l'agglomération.

Depuis le 1^{er} janvier 2014 et l'évolution nécessaire du prêt bonifié au regard du contexte bancaire actuel et de la situation du marché immobilier, TPM, enrichi de partenaires tels que la FNAIM, le Crédit Agricole PACA et le Crédit Foncier, a souhaité ouvrir l'accession à la propriété à un plus grand nombre. Le montant du prêt accordé et le plafond du prix au m² dans le neuf ont donc été augmentés. Ainsi, TPM finance la bonification des intérêts d'emprunt des ménages contractant un prêt bancaire à hauteur de 30 000 € (contre 20 000 € auparavant) et porte le plafond d'acquisition à 3 100 €/m².

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, contactez le CIL Méditerranée au 04.94.08.80.40 ou par mail : toulon@cil-mediterranee.fr

Bénéficiez du soutien de la communauté d'agglomération avec le

TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



PRÊT
BONIFIÉ
PREMIER
LOGEMENT

La communauté d'agglomération en action

Actualités Municipales

NOTRE ÉGLISE SE FAIT UNE BEAUTÉ

Les paroissiens et visiteurs de notre église du village seront bientôt comblés.

Depuis le début du mois de février, nous avons commencé les travaux de rénovation interne de notre église.

Ces travaux concernent :

- La remise en peinture de l'intérieur de celle-ci ainsi que les deux transepts et la sacristie. L'ensemble se pare de jaune, d'ocre et de blanc.
- La réfection de l'ensemble des appareils de chauffage.
- Le changement des luminaires pour un éclairage par leds (meilleur éclairage et moins onéreux).
- La réfection du carrelage de l'autel et des deux transepts.
- Le ponçage des deux escaliers d'accès à l'autel et de la totalité du carrelage de la nef.

La fin prévisionnelle de ces travaux était prévue pour fin février, nous mettons tout en œuvre pour tenir nos engagements.



DU NOUVEAU DANS NOTRE VOIRIE

De longue date, nous avons entamé des discussions avec le conseil général du Var pour l'amélioration de la circulation au niveau de l'intersection des voies desservant le village, le Pin Rolland, le Lazaret et les Sablettes.

L'exiguïté de ce site ne permet pas la réalisation d'un carrefour actuellement.

Après avoir associé à nos discussions la Chambre de Commerce, cette dernière n'a pas hésité à participer à ce projet important pour la sécurité, la fluidité et l'environnement et nous a concédé l'espace de terrain manquant, pris sur le parking à bateaux actuel, afin que nous puissions réaliser, dans les normes, un véritable giratoire tel que défini sur la photo ci-jointe.

Ces travaux, entièrement financés par le conseil général du Var, seront réalisés par la société COLAS Méditerranée et débuteront en avril 2014 pour une durée de 4 mois.

Le montant estimé de ces travaux est de 600 000 €.

Nous commencerons par une période de simulation et d'observation, avant les premiers coups de pioche.

Merci de votre participation et compréhension pendant la gêne que nous allons provoquer pour l'aboutissement de cet ouvrage.

Gérard HOEHN
Adjoint au Maire chargé des Travaux,
du Budget investissement,
des Marchés publics et des Achats

PLUIES DILUVIENNES ET RÉSEAUX , ATTENTION !

Des campagnes sont prévues par TPM pour détecter les branchements de pluviaux sur le réseau d'assainissement.

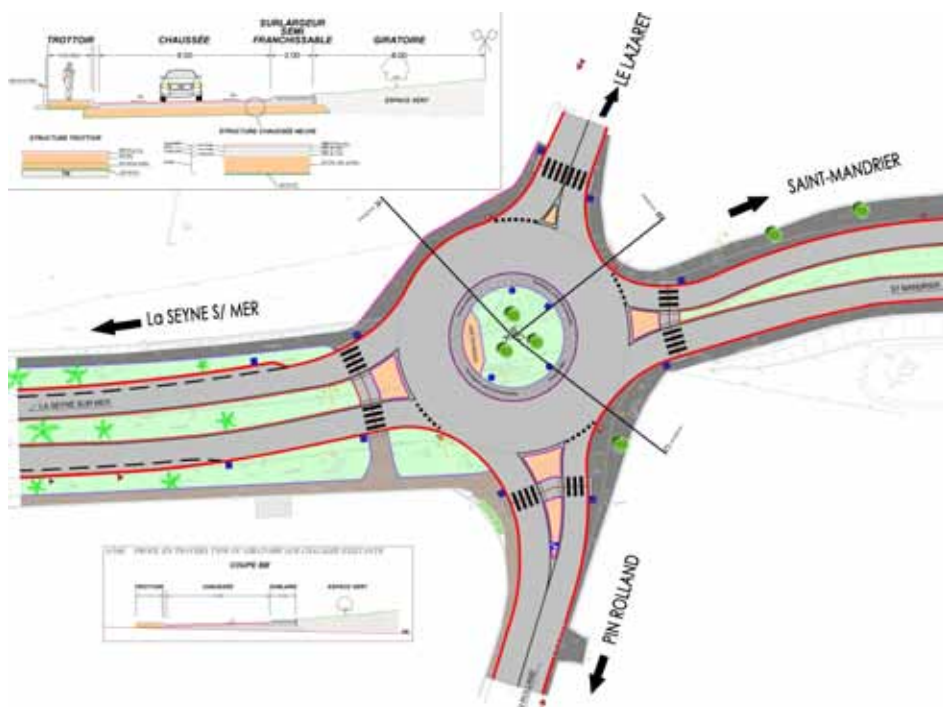
Ces deux réseaux, pluvial et assainissement, doivent être totalement distincts. Pourtant, par facilité et plus encore par ignorance, des descentes de pluvial bricolées, des siphons de terrasse ou d'autres dispositifs concernant les eaux de pluie ont été branchés par des particuliers sur le réseau d'eaux usées ce qui est formellement interdit.

Le résultat est désastreux pour l'environnement, le réseau d'assainissement mis sous pression lors de fortes pluies va déborder sur la voie publique.

Il peut être aussi dramatique, les plaques d'égouts ainsi soulevées pouvant être déplacées par le courant en cas d'orage extrêmement violent.

Aussi, avant même que les détections par fumigène n'aient lieu, vérifiez votre réseau et mettez-le en conformité.

Jean-Marie CANO, Adjoint au Maire
chargé de l'Environnement et du Développement durable



ATTENTION AUX ERREURS DE TRI !

Lors de la « caractérisation » (*) du 23 janvier dernier qui a eu lieu au centre tri de VEOLIA (là où sont amenés les déchets que vous triezi), malgré un bon résultat de 380 kg de plastique collectés pour la journée, il a été observé des erreurs de tri entraînant des refus pénalisants (tous les plastiques non conformes sont pesés et déduits de la collecte saine).

Rappelons les consignes de tri pour le plastique :

- Les bouteilles plastiques et flacons susceptibles de porter un bouchon, seuls recyclés, doivent être VIDES de tout contenu.
- Les sacs plastiques, les films plastiques enveloppant les revues, les emballages légers du type pots de yaourts ou encore les barquettes en polystyrène... vont dans les ordures ménagères. Ils ne sont pas perdus pour l'environnement car très riches en pouvoir calorifique, ils contribuent à la production de chaleur et d'électricité par l'usine d'incinération de Lagoubran.
- Dans le doute, privilégiez toujours les ordures ménagères afin de ne pas pénaliser le recyclage.

Olivier MAUREL,
Ambassadeur du tri.

(*) opérations qui consiste à établir un ratio trimestriel forfaitaire : collecte utile / collecte rejetée pour erreur et déduite de la collecte globale.

ECOBX, PINÈDE SAINT GEORGE

Première relève du verre des nouvelles Ecobox.

Bravo aux habitants de la Pinède Saint Georges dont l'écobox, située juste après l'entrée de leur copropriété, est la première du village en terme de remplissage !



LA FIBRE OPTIQUE JUSQU'À NOTRE DOMICILE ?

Ce n'est pas encore fait, mais l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) vient, à la demande de la commune, de modifier pour Saint-Mandrier mais aussi pour 43 autres villes de France, les règles de déploiement de la fibre optique (décision n°2013-1476, JO du 26 janvier 2014). Cette décision permet une plus grande mutualisation des réseaux et pourrait accélérer le déploiement de la fibre optique à Saint-Mandrier.



UN PARTENARIAT RÉUSSI

Nos commerçants contribuent activement à la défense de notre environnement. En plus de participer au ramassage des cartons d'emballage, leur engagement se concrétise par trois autres actions :

- C'est chez vos commerçants que les propriétaires de chiens peuvent retirer les sacs à déjections canines fournis par la municipalité.
- C'est chez eux également que vous trouverez l'étiquette gratuite "STOP PUB" qui a permis, en éliminant la publicité

de nombreuses boîtes aux lettres, de considérablement diminuer la production à la source de déchets papiers.

- Enfin, face aux problèmes posés par les graisses dans les canalisations d'assainissement, les restaurateurs de notre presqu'île ne sont pas en reste. Ils se sont engagés en 2013, par convention avec l'entreprise Kroc CAN, au recyclage de leurs huiles de fritures (*). Cette opération a une deuxième portée positive puisque les huiles de palme ne pouvant être retraitées, ils ont pris la résolution de ne plus les utiliser !

Sur ces trois points, la commune s'est

efforcée de souligner ce rôle actif notamment par la réalisation de logos sur adhésifs à apposer en devanture des commerces et soulignant ce partenariat.

(*) Les huiles de fritures des particuliers sont également récupérées en déchetterie, après filtrage, elles servent à alimenter les chaufferies des écoles de Six-Fours qui a substitué les huiles recyclées au fioul domestique. Cette opération ne pouvait être menée sur notre commune où nos chaufferies sont au gaz.



Jean-Marie CANO, Adjoint au Maire
chargé de l'Environnement
et du Développement durable

Libre Expression

Propriété Juvenal : Nous nous réjouissons que M. Vincent se soit reconverti à la culture de la vigne et à celle de l'olivier après avoir tenté pendant 25 ans d'y faire pousser du béton. La gestion de cette propriété, sauvée par un association de protection de l'environnement des griffes des promoteurs, ne doit pas être déléguée à une entreprise commerciale. Nous voulons en garder le contrôle total et **faire de ce lieu, l'emblème du rayonnement culturel et patrimonial de notre presqu'île**. Il est facile avec un porte-plume de produire des hectolitres de vin sur une feuille de papier, mais nous savons tous qu'en tant qu'exploitation agricole, cette propriété n'est pas viable. Afin de se soustraire de toute responsabilité, pour la majorité, gérer

Comme je le répète à chaque conseil municipal,

Si les conseillers d'opposition MVTE étaient des experts agronomes, cela se saurait. Moi je n'ai pas cette prétention et me contente de relayer les dires de vrais experts que sont les agents du Conservatoire du Littoral qui eux ont déjà à leur actif plusieurs plantations de vignobles.

Quant à la délégation de service public, contrairement aux propos de ces conseillers, elle ne vise pas à nous défaire de nos responsabilités. Au contraire c'est un choix rationnel et assumé afin d'optimiser l'exploitation du domaine en confiant à des personnes qualifiées le soin d'entretenir vignes et oliviers, de faire du maraîchage et de gérer une ferme pédagogique.

D'ailleurs, la ville de la Seyne, qui a une expérience similaire en cours, a engagé la même procédure pour le domaine de Fabrégas.

L'application de cette procédure est, d'ailleurs dans les deux cas, réalisée en partenariat avec le Conservatoire du Littoral.

En outre, les mêmes conseillers d'opposition voudraient vous laisser croire qu'à Saint-Mandrier « des pratiques mafieuses » (omerta) ont cours.

A cet égard, lors du dernier conseil municipal j'ai demandé à Monsieur ESPOSITO, devant les élus et le public présent, de s'expliquer sur les pratiques dont ces élus se disaient victimes.

Mais las, Monsieur ESPOSITO a abandonné la salle, préférant fuir que de

c'est déléguer, même aux dépends de l'intérêt des administrés. Il n'est plus acceptable de vivre dans un climat qui devient de plus en plus délétère, se rapprochant dangereusement de l'omerta. Nous sommes conscients, étant constamment vilipendés et parfois même menacés de n'être pas les seuls à subir ce traitement. Nous sommes compatissants envers les personnes qui ont peur de nous approcher publiquement, nous comprenons leur attitude et ils peuvent être assurés que bientôt, cela cessera.

Les élus MVTE : Jacques ESPOSITO, Louis LESTHEVENON

se justifier devant ses collègues et l'assistance, démontrant s'il en était besoin que toutes ses allégations sont sans fondements et procèdent d'une stratégie de victimisation.

Alors, je conseille vivement à ces élus, s'ils s'estiment victimes de menaces, de déposer plainte. Mais, une fois de plus, cette affaire ne sera qu'un pétard mouillé. En réalité, le véritable but de Monsieur ESPOSITO et de son colistier est de créer un écran de fumée, en nous faisant passer pour ce que nous ne sommes pas. Peu leur importe, semble-t-il, qu'ils abîment au passage l'image de la commune à des fins purement électoralistes et personnelles.

Monsieur ESPOSITO ferait mieux de s'interroger et de se demander pourquoi au cours du mandat, deux de ses colistiers se sont désolidarisés pour former un groupe à part, pourquoi 5 autres élus de son groupe ont démissionné et pourquoi un dernier colistier a décidé de ne plus siéger avec lui et de ne pas signer cette tribune.

Heureusement que le mandat se termine car bientôt, Monsieur ESPOSITO, qui tente désespérément et par tous les artifices de rejeter ses propres manquements sur autrui, aurait fini par siéger seul.

Le Maire

Pour plus d'informations, consultez le blog de Gilles VINCENT : www.gilles-vincent.com

ÉLECTIONS MUNICIPALES & COMMUNAUTAIRES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014



VOTE PAR PROCURATION

Les électeurs absents le jour du scrutin pour vacances, obligations professionnelles, maladie... ont la possibilité de faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune de voter à leur place.

Désormais, les électeurs peuvent remplir une demande de vote par procuration depuis leur ordinateur personnel en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne : www.service-public.fr.

Une fois complété en respectant les indications fournies sur cette page, le formulaire administratif doit être imprimé sur deux feuilles. **Attention**, certaines mentions doivent être remplies devant les autorités habilitées et le formulaire est irrecevable en cas d'impression recto-verso.

Les électeurs ne disposant pas d'un ordinateur peuvent toujours utiliser les formulaires cartonnés délivrés par les autorités.

Les mandants doivent se présenter en personne au commissariat de police de La Seyne ou à la permanence de la police nationale le jeudi matin au poste de police municipale de Saint-Mandrier.

PETIT RAPPEL

Le jour du scrutin les électeurs doivent obligatoirement présenter au moment du vote, un titre d'identité au président du bureau, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu.

CE QUI CHANGE

La présentation du bulletin de vote change. Désormais, sur le bulletin de vote figurera à gauche la liste des candidats à l'élection municipale et à droite celle des candidats à l'élection communautaire. Les candidats au mandat de conseiller communautaire sont issus de la liste des candidats au conseil municipal. En mettant son bulletin dans l'urne, l'électeur vote pour les deux listes à la fois. Il ne doit pas modifier son bulletin de vote, sinon celui-ci sera nul.



Jeunesse - Sport - Associations

CCFF

En ce début d'année, le CCFF a eu deux occupations principales, dont une que nous aurions préféré ne pas connaître, je veux bien sûr parler des inondations dans notre département. Je remercie, au nom du président de l'ADCCFF et au nom du président délégué du CCFF de La Londe, les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leurs bras pour venir en aide aux sinistrés. La nouvelle procédure mise en place pour ce genre d'intervention a montré son efficacité en comparaison des années antérieures. La deuxième occupation fut celle du stage de "formation de base". M. le Maire ayant accepté que cet événement se déroule sur notre commune, nous avons pu recevoir onze CCFF de la zone sud-ouest du Var. Les stagiaires ont été particulièrement réactifs lors

des applications sur le site de la Renardière. J'en profite pour remercier, d'une part les services municipaux de la cantine, d'autre part, la police municipale et enfin, les bénévoles du CCFF qui ont participé à la logistique et au guidage.

Petit rappel : les formations internes concernant la cartographie, la topographie, la radio et l'utilisation du 4x4, reprendront en avril. Les dates vous seront communiquées par Internet.

Dernière information : en Assemblée Générale, on nous avait promis de remplacer la porte de la salle Nachin. Promesse tenue, nous n'aurons plus à faire d'efforts surhumains si ce n'est que d'appuyer sur un bouton.

Chers ami(e)s, à bientôt et venez nombreux aux formations.

Yves LIGORET
Président du CCFF
de Saint Mandrier



Association Pointus et Patrimoine



41 Quai Jean Jaurès
83 430 Saint Mandrier sur mer
Tel 04.89.29.03.81
Mail : appstmandrier@sfr.fr

L'association Pointus et Patrimoine convie tous ses membres pour son **Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 15 mars à 16 h 30 dans la salle Bailli Suffren.**

Nous invitons également les propriétaires des pointus et les mandréens qui souhaitent défendre ce patrimoine, à adhérer à notre association.

Gérald POLITO
Président

Le club Kiwanis La Seyne, Six-Fours, Saint-Mandrier organise un grand FEST-NOZ, le samedi 22 mars 2014 à 20 h, Salle des Fêtes Marc Baron.

Au programme, bal et danses bretonnes avec galettes et crêpes garnies, cidre et autres boissons.

Cette manifestation sera animée par Les Gouëlands et Air2jeux.

Tarifs : 9 euros l'entrée

Réservation / inscription : Michèle PICHELIN

pichelin_michele@orange.fr

Tel : 04 94 74 71 04 ou 06 86 40 38 30

ESSOR ÉCONOMIQUE

A-10 SERVICE

- Déménagement
- Débarasse cave/grenier
- Montage de meuble
- Installation électroménager/hifi/trv
- Petits bricolages
- Entretien (jardinage, ménage...)

Devis gratuits **06.29.37.76.57**

A-LO service

Grâce à l'appui du Bureau Municipal de l'Emploi de Saint-Mandrier, Adrien LOPEZ est devenu auto-entrepreneur et à monté son entreprise de déménagement, petits bricolages, installation d'électro-ménager/TV/Hifi, montage de meuble...

Kinésithérapie, Posture et Ostéopathie

Richard CARDON, masseur-kiné au Pin Rolland depuis 15 ans, a récemment validé à Versailles le Diplôme d'Ostéopathie agréé par les mutuelles de santé. La double compétence Kiné-Ostéo est reconnue. L'ostéopathie est un outil très complémentaire avec la méthode Mézières et les chaînes musculaires pratiquées depuis toujours dans le cabinet. Le travail sur la posture est intéressant pour soigner les problèmes de la colonne vertébrale (hernie discale / arthrose), les problèmes ostéo-articulaires et tendineux. Applications dans différents domaines comme la posture des musiciens, le yoga, la gestion du stress et toutes les activités physiques et sportives, notamment la course à pied et le trail. Rééducation fonctionnelle, soins à domicile et Endermologie sont toujours des soins habituels. Pour tous renseignements : 06.07.01.48.14

N'hésitez pas à le contacter au : 06.29.37.76.57

Culture - Loisirs - Associations

LE FESTIVAL DE PEINTURE

Chaque année, c'est l'occasion idéale pour les artistes de s'exprimer et de dévoiler tous leurs talents. Organisé par les Arts de la Presqu'île avec le soutien du service culturel, ce grand moment d'art dévoilera ses lauréats le 14 mars à 18 h 30 à la Galerie Rancilio.

Deux oeuvres pourront être présentées : huile, acrylique, aquarelle, gouache, crayon,

encre, pastel... Les dimensions des tableaux devront impérativement être inférieures ou égales à 73 cm en largeur et 54 en hauteur.

Les bulletins d'inscription sont à retirer à l'Office de Tourisme de Saint-Mandrier et à remettre au plus tard, le 7 mars 2014.

CONCOURS DE CUISINE PROVENÇALE SAMEDI 8 MARS 2014 À 11 H Restaurant scolaire, rue Anatole France

L'Atelier Provençal vous invite à participer, le samedi 8 mars prochain à son concours de cuisine provençale au restaurant scolaire.

3 épreuves au choix sont proposées :

- Petits farcis
- Daube provençale
- Tiramisù italien

Le concours sera suivi d'un repas offert par l'Atelier Provençal à tous les concurrents :

- Apéritif provençal
- Daube provençale - Pâtes
- Salade et fromages
- Tiramisù

Une contribution de 20 € est demandée aux personnes qui souhaitent participer à la journée sans concourir (déroulement du concours et repas).



Renseignements et inscriptions auprès de :

Nicole Kuhlmann : 04.94.63.99.87
Christine Maréchal : 06.19.45.22.30

MÉMOIRE DES HOMMES

L'association Histoire et Patrimoine de la Seyne recherche des témoignages de familles dont les grands-parents ont leurs noms sur les monuments aux morts de Saint-Mandrier : Photos, courriers personnels, objets... dans le cadre du centenaire de la guerre 14-18 et en vue d'une exposition en 2015.

S'adresser à Marie-Paule FRANÇOIS ARTIGUE, au 04.94.63.92.49 ou par mail : map.francois@orange.fr

SECONDE ÉDITION DU SALON DE L'ALTERNANCE ET DE L'APPRENTISSAGE DE MARSEILLE

Cette manifestation est un événement organisé par l'Étudiant, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône et avec le soutien du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille. Ce salon vous propose une mise en

relation directe avec les spécialistes de l'alternance qui vous expliqueront les contrats possibles et les diplômes concernés. Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation n'auront plus de secret pour vous et c'est en connaissance de cause que vous pourrez opter pour l'un ou l'autre.